

PASSEPORTS BIOMETRIQUES

Les passeports biométriques sont en service depuis le mois de juin.

Ils nécessitent un matériel spécifique pour l'élaboration du dossier de demande de passeport. Quelques administrations seulement sont équipées de ce matériel. C'est le cas de la mairie de Pézenas ou encore des bureaux de police à Clermont l'Hérault (rue Doyen René Gosse), lieux de demande les plus proches pour les Cazoullins. Les demandes se font uniquement sur RDV.

Vous devrez également de vous munir des pièces nécessaires (copies et originaux de tous les documents demandés).

Pour les mineurs :

- 1 photo couleur récente (non scannée)
- 1 copie intégrale d'acte de naissance ou extrait avec filiation et mentions marginales et livret de famille
- éventuellement : passeport périmé ou déclaration de perte à remplir lors du dépôt du dossier
- une pièce d'identité du représentant légal
- un justificatif de domicile (facture edf, facture téléphone ...)

En plus pour les...

moins de 6ans

- timbres fiscaux de 19 € pour les enfants de – de 6 ans,

6 à 15 ans

- timbres fiscaux de 20 € (si photo réalisée en mairie) à partir de 6 ans jusqu'à 15 ans,

mineurs de plus de 15 ans

- timbres fiscaux de 44 € ou 45 € (si photo réalisée en mairie) pour les mineurs de plus de 15 ans.

Pour les adultes :

- 1 copie intégrale d'acte de naissance ou extrait avec filiation et mentions marginales et livret de famille,
- timbres fiscaux de 89 € (si photo réalisée en mairie), sinon 88 €,
- 1 photo couleur récente (non scannée),
- un justificatif de domicile (facture edf, facture téléphone ...)